

20	30/05/2017	BE 0877.535.640	31	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17137.00595	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

DÉNOMINATION: Casa Kafka Pictures SA .....

Forme juridique: Société anonyme .....

Adresse: boulevard Louis Schmidt .....N°:2 ..... Boîte: .....

Code postal: 1040 ..... Commune: Etterbeek .....

Pays: Belgique .....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de Bruxelles.....

Adresse Internet<sup>1</sup>: <http://www.casa-kafka.be> .....

Numéro d'entreprise 0877535640

DATE 13/10/2016 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS<sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du 25/04/2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Exercice précédent du 01/04/2014 au 31/12/2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: ..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....

CASA KAFKA PICTURES S.A. - NV  
 Boulevard Louis Schmidtlaan 2  
 B-1040 Brussel - Bruxelles  
 BE0877.535.640  
[www.casakafka.be](http://www.casakafka.be)

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

*RFB*  
*Jean-François Roskin*

*RMB*  
*Jean-Philippe Philippot*

<sup>1</sup> Mention facultative.  
<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.  
<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

*Président du Conseil d'Administration*  


*Membre du Conseil d'Administration*  


**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

RASKIN Jean-François  
Ville Basse 13 à 7830 Silly  
Président du Conseil d'Administration (12/12/2014 – 12/12/2019)

FELD Noémie  
Rue du Melon 32 à 1190 Forest  
Administratrice (12/12/2014 – 12/12/2019)

LEPRINCE Julie  
Place de Luttre à 6238 Luttre  
Administratrice (12/12/2014 – 12/12/2019)

MAGHE Frédéric  
Rue de la Victoire 21 à 7130 Binche  
Administrateur (12/12/2014 – 12/12/2019)

Régie Media Belge SA  
Boulevard Louis Schmidt 2 à 1040 Etterbeek  
Administrateur délégué (26/04/2016 – 26/04/2021)  
Représenté par PHILIPPOT Jean-Paul  
Place de la Vieille halle aux blés à 1000 Bruxelles

QUAGHEBEUR Peter  
Muldersdreef 30a à 9831 Deurle  
Administrateur (30/07/2015 – 28/04/2020)

SOUDANT Daniel  
Rue Ferrer 18 à 6200 Chatelineau  
Administrateur (12/12/2014 – 12/12/2019)

RSM Interaudit (BE0436391122)  
Rue Antoine de Saint-Exupery 14b à 6041 Gosselies  
Commissaire (26/04/2016 – 26/04/2019)  
Représenté par LEJUSTE Thierry (B00461)

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	..... 232754	..... 229691
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21	..... 164290	..... 227607
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	..... 67545	..... 2083
Terrains et constructions.....		22	.....	.....
Installations, machines et outillage.....		23	.....	.....
Mobilier et matériel roulant.....		24	..... 67545	..... 2083
Location-financement et droits similaires.....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles.....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	.....	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28	..... 919	..... 0
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	..... 1731930	..... 2954723
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales.....		290	.....	.....
Autres créances.....		291	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks.....		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution.....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	..... 548840	..... 2544936
Créances commerciales.....		40	..... 548840	..... 2544936
Autres créances.....		41	..... 0	..... 0
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	.....	.....
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	..... 1160965	..... 409787
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	..... 22125	..... 0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	1964684	3184414

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	..... 885906	..... 1099050
Capital .....		10	..... 166050	..... 166050
Capital souscrit .....		100	..... 166050	..... 166050
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101	.....	.....
Primes d'émission .....		11	.....	.....
Plus-values de réévaluation .....		12	.....	.....
Réserves .....		13	..... 16605	..... 16605
Réserve légale .....		130	..... 16605	..... 16605
Réserves indisponibles .....		131	.....	.....
Pour actions propres .....		1310	.....	.....
Autres .....		1311	.....	.....
Réserves immunisées .....		132	.....	.....
Réserves disponibles .....		133	.....	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) .....		14	..... 703251	..... 916395
Subsides en capital .....		15	.....	.....
Avance aux associés sur répartition de l'actif net <sup>5</sup> .....		19	.....	.....
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	.....	.....
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	.....	.....
Pensions et obligations similaires .....		160	.....	.....
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	.....	.....
Autres risques et charges .....		164/5	.....	.....
<b>Impôts différés</b> .....		168	.....	.....

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	..... 1078778	..... 2085363
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	..... 137460	..... 182041
Dettes financières.....		170/4	..... 137460	..... 182041
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3	..... 137460	..... 182041
Autres emprunts.....		174/0	.....	.....
Dettes commerciales.....		175	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes.....		176	.....	.....
Autres dettes.....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	..... 941318	..... 1852601
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....		42	..... 44581	..... 40866
Dettes financières.....		43	.....	.....
Etablissements de crédit.....		430/8	.....	.....
Autres emprunts.....		439	.....	.....
Dettes commerciales.....		44	..... 670315	..... 1354155
Fournisseurs.....		440/4	..... 670315	..... 1354155
Effets à payer.....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes.....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales.....		45	..... 226422	..... 457580
Impôts.....		450/3	..... 55623	..... 225646
Rémunérations et charges sociales.....		454/9	..... 170798	..... 231933
Autres dettes.....		47/48	.....	.....
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	.....	..... 50721
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	1964684	3184414

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....		9900	..... 728459	..... 1746180
Dont: produits d'exploitation non récurrents.....		76A	.....	.....
Chiffre d'affaires* .....		70	..... 2289188	..... 3995218
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61	..... 1560729	..... 2249038
Rémunérations, charges sociales et pensions .... (+)/(-)	6.4	62	..... 858977	..... 1159138
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	..... 95805	..... 17997
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation.....		640/8	..... 2771	..... 1951
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation .....</b> (+)/(-)		9901	..... -229094	..... 566632
<b>Produits financiers</b> ..... 6.4				
Produits financiers récurrents .....		75/76B	.....	.....
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		75	.....	..... 44
Produits financiers non récurrents .....		753	.....	.....
Produits financiers non récurrents .....		76B	.....	.....
<b>Charges financières</b> ..... 6.4				
Charges financières récurrentes.....		65/66B	.....	.....
Charges financières récurrentes.....		65	..... 2450	..... 506
Charges financières non récurrentes.....		66B	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .....</b> (+)/(-)		9903	..... -231544	..... 566632
<b>Prélèvements sur les impôts différés.....</b>		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés.....</b>		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat.....</b> (+)/(-)		67/77	..... -18399	..... 169509
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice .....</b> (+)/(-)		9904	..... -213145	..... 397123
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées .....</b>		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées .....</b>		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter.....</b> (+)/(-)		9905	..... -213145	..... 397123

\* Mention facultative.

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> ..... (+)/(-)	9906	..... 703251	..... 916395
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter..... (+)/(-)	(9905)	..... -213145	..... 397123
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent..... (+)/(-)	14P	..... 916395	..... 519972
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	.....	.....
au capital et aux primes d'émission.....	691	.....	.....
à la réserve légale.....	6920	.....	.....
aux autres réserves.....	6921	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> ..... (+)/(-)	(14)	..... 703251	..... 916395
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794	.....	.....
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	.....	.....
Rémunération du capital.....	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants.....	695	.....	.....
Employés.....	696	.....	.....
Autres allocataires.....	697	.....	.....

## ANNEXE

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	..... 255249
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8029	..... 24768	
Cessions et désaffectations.....	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8049	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8059	..... 280016	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>			
.....	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	..... 27642
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8079	..... 88085	
Repris .....	8089	.....	
Acquis de tiers .....	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8119	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>			
.....	8129	..... 115726	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	<b>(21)</b>	<b>..... 164290</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	..... 16712
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	..... 73181	
Cessions et désaffectations.....	8179	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8189	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8199	..... 89894	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8259P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8219	.....	
Acquises de tiers .....	8229	.....	
Annulées.....	8239	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8249	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8259	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8329P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	..... 14629
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8279	..... 7720	
Repris .....	8289	.....	
Acquis de tiers .....	8299	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8319	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8329	..... 22349	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	<b>(22/27)</b>	<b>..... 67545</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365	..... 919	
Cessions et retraits .....	8375	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8385	.....	
Autres mutations..... (+)/(-)	8386	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8395	..... 919	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8415	.....	
Acquises de tiers .....	8425	.....	
Annulées.....	8435	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8445	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8455	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8475	.....	
Reprises .....	8485	.....	
Acquises de tiers .....	8495	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits.....	8505	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8515	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8525	.....	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	.....
Mutations de l'exercice ..... (+)/(-)	8545	.....	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8555	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	<b>(28)</b>	<b>..... 919</b>	

## ETAT DU CAPITAL

## Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu..... 8721 .....

Nombre d'actions correspondantes ..... 8722 .....

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu..... 8731 .....

Nombre d'actions correspondantes ..... 8732 .....

Codes	Exercice
8721	.....
8722	.....
8731	.....
8732	.....

## ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	(42)	44581
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir.....	8912	137460
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.....	8913	
<b>DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)</b>		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières.....	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....	891	
Autres emprunts.....	901	
Dettes commerciales.....	8981	
Fournisseurs.....	8991	
Effets à payer.....	9001	
Acomptes reçus sur commandes.....	9011	
Dettes salariales et sociales.....	9021	
Autres dettes.....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges.....</b>	<b>9061</b>	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>		
Dettes financières.....	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées.....	892	
Autres emprunts.....	902	
Dettes commerciales.....	8982	
Fournisseurs.....	8992	
Effets à payer.....	9002	
Acomptes reçus sur commandes.....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales.....	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes.....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.....</b>	<b>9062</b>	

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.	9087	.....10	.....10
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Produits non récurrents</b> .....	76	.....	.....
Produits d'exploitation non récurrents .....	(76A)	.....	.....
Produits financiers non récurrents .....	(76B)	.....	.....
<b>Charges non récurrentes</b> .....	66	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....	(66A)	.....	.....
Charges financières non récurrentes .....	(66B)	.....	.....
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts portés à l'actif .....	6503	.....	.....

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	.....
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	.....
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	.....
Montant de l'inscription .....	9171	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	.....
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	.....
Montant de l'inscription .....	9172	.....
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	.....
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	.....
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	.....

	Exercice
<b>MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

.....  
 .....  
 .....

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

.....  
 .....  
 .....

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

.....  
 .....  
 .....

Code	Exercice
9220	.....

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Comptes rubriqués pour tiers .....

.....  
 .....

Exercice
..... 25368994
.....
.....

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur .....

9294

.....

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.....

9295

.....

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées.....

9500

.....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

.....

.....

.....

Garanties constituées en leur faveur .....

9501

.....

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.....

9502

.....

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Révision comptes annuels.....

..... 2138

Modification objet social.....

..... 1788

Consultations fiscales .....

..... 1250

.....

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

**Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise**

Nature des transactions

.....

.....

.....

.....

**Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation**

Nature des transactions

.....

.....

.....

.....

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise**

Nature des transactions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exercice

Exercice

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 30 janvier 2001 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

### 1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

### 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 36, 37 et 39 de l'A.R. du 30/01/2001.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Mobilier : 20%
- Matériel de bureau : 20%
- Matériel informatique : 33%
- Progiciels : 20%
- Agencements : jusqu'à fin de durée du bail

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Achat clientèle : 33%

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jours.

Les immobilisations en cours sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

### 3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

### 4. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 67 du 30/01/2001.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Les factures des frais d'intermédiation sont comptabilisées à la date de la signature de la Convention-Cadre entre l'Investisseur et le Producteur en présence de Casa Kafka Pictures S.A.

## **5. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 74 de l'A.R. du 30/01/2001.

## **6. PLUS-VALUES DE REEVALUATION**

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 57 de l'A.R. du 30/01/2001.

## **7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

## **8. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS**

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 77 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

## **9. DEVISES**

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

.....  
.....  
.....  
.....

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	

**LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE  
INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
RTBF (BE0223459690) Boulevard Reyers 52 1044 Bruxelles	Actions	174		64,45
RMB SA (BE0427916686) Boulevard Louis Schmidt 2 1040 Bruxelles	Actions	81		30,00
Dream Rokh SPRL (BE849554605) Rue Auguste Donnay 99 4000 Liège	Actions	3		1,11
Frakas Production SPRL (BE0821898222) Rue des Ixellois 3 4000 Liège	Actions	3		1,11
Et Cetera SPRL (BE0461947553) Rue de la Liberté 4020 Liège	Actions	3		1,11
Marcella SPRL (BE0461937556) Rue du Collège 110 1050 Bruxelles	Actions	3		1,11
Pôle Image de Liège SPRL (BE0885993842) Rue Natalis 2 4020 Liège	Actions	3		1,11

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DE L'ARTICLE 100 DU CODE DES SOCIÉTÉS**

	Codes	Exercice
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubriques 45 et 178/9 du passif)</b>		
Dettes fiscales échues.....	9072	.....
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	.....
 <b>MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS.....</b>	 9078	 .....

**RAPPORT DE GESTION**

.....  
.....  
.....  
.....

# CASA KAFKA PICTURES S.A.

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

---

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 1.964.684 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 213.145 EUR.

### Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Srl<sup>(1)</sup> - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles - <sup>(2)</sup> Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koovaets - Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sans réserve**

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

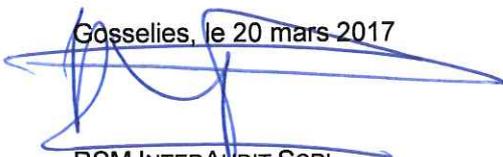
### **RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur comptes annuels:

- ▶ Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies, le 20 mars 2017

  
RSM INTERAUDIT SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
THIERRY LEJUSTE  
ASSOCIÉ

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

.....  
.....  
.....  
.....

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs .....	100	..... 10	.....	..... 10(ETP)	.....6,7(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées .....	101	..... 16606	.....	..... 16606(T)	..... 19164(T)
Frais de personnel .....	102	..... 858977	.....	..... 858977(T)	..... 1159138(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs .....</b>	105	..... 10	.....	..... 10
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	..... 10	.....	..... 10
Contrat à durée déterminée .....	111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	..... 3	.....	..... 3
de niveau primaire .....	1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1201	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	.....	.....	.....
de niveau universitaire .....	1203	.....	.....	.....
Femmes .....	121	.....	.....	.....
de niveau primaire .....	1210	..... 7	.....	..... 7
de niveau secondaire .....	1211	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	.....	.....	.....
de niveau universitaire .....	1213	.....	.....	.....
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	.....	.....	.....
Employés .....	134	..... 10	.....	..... 10
Ouvriers .....	132	.....	.....	.....
Autres .....	133	.....	.....	.....

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

## SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	..... 1	.....	..... 1
305	..... 1	.....	..... 1

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

## Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés ..... 5801  
 Nombre d'heures de formation suivies ..... 5802  
 Coût net pour l'entreprise ..... 5803  
 dont coût brut directement lié aux formations ..... 58031  
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs ..... 58032  
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) ..... 58033

## Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés ..... 5821  
 Nombre d'heures de formation suivies ..... 5822  
 Coût net pour l'entreprise ..... 5823

## Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés ..... 5841  
 Nombre d'heures de formation suivies ..... 5842  
 Coût net pour l'entreprise ..... 5843

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	.....	5811	.....
5802	.....	5812	.....
5803	.....	5813	.....
58031	.....	58131	.....
58032	.....	58132	.....
58033	.....	58133	.....
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....